

Pour déménager, rien de tel que de faire appel aux services d'une société de déménagement. Plus besoin de chercher à louer un camion, et à demander à vos amis de venir vous aider avec le risque de vous retrouver, le jour J, seul à devoir tout emballer, charger, décharger et ranger, tout en pensant à emmener et ramener le camion que vous auriez loué ! Néanmoins, quand on fait appel à un professionnel du déménagement, il faut respecter certaines règles pour s'assurer du professionnalisme de cette personne, ainsi que de l'état dans lequel vous retrouverez vos affaires une fois arrivé dans votre nouvelle maison.

Évitez de faire appel à un particulier.

Dans ce genre de situation, il est préférable de conclure l'affaire avec une société, qui normalement devrait avoir une assurance professionnelle vous garantissant le remboursement de vos affaires s'ils sont détruits par les déménageurs. Un particulier n'est pas obligé d'avoir cette assurance, et vous risquez de vous retrouver avec votre écran plat cassé sans pouvoir récupérer une assurance quelconque !

Demandez un devis détaillé à la société que vous souhaitez embaucher. Le devis doit contenir tous les détails relatifs à votre déménagement, et prévoir une assurance en cas de casse. Si cette assurance n'est pas prévue, allez chercher un autre déménageur qui sera plus honnête dans son travail !

Si, le jour J, et après avoir chargé le camion (dont vous devriez auparavant prendre le soin de noter le numéro d'immatriculation), les déménageurs essaient de vous obliger à payer plus d'argent car « ils retiennent vos meubles en otage ») surtout ne cédez pas.

Appelez la police au besoin !

Assurez-vous que la société exerce depuis assez longtemps pour être considérée satisfaisante pour vous, et qu'elle est bien agréée par une association de déménagement ou par des agences gouvernementales. Assurez-vous que la société vous envoie, avant le jour J, un expert qui calculera et notera le volume de vos affaires. Ce n'est pas à vous de le faire, et toute les sociétés de déménagement le savent, alors si on vous demande d'estimer vous-même ce volume, c'est que vous êtes face à un professionnel malhonnête !

Assurez vous aussi qu'on vous remette un papier signé de ce constat, afin d'éviter les augmentations dues à un surplus de volume soit disant non calculé ! Si c'est la société de déménagement qui s'occupe de mettre en cartons vos affaires, surveillez les ! Vérifiez quelles boîtes contiennent vos affaires fragiles, et surveillez qu'on traite ces boîtes en conséquence. Inutile de travailler vite et d'avoir vos affaires dans votre nouveau chez-vous pour après retrouver votre vaisselle cassée et inutilisable ! Calculez le nombre total des boîtes qu'on met dans le camion avant de partir, numérotez-les et notez dans un carnet

quels cartons contiennent quelles affaires, comme ça, si des cartons sont perdus, vous savez toute de suite quelles affaires les sont, et pourrez demander un remboursement en conséquence !